

Grenoble, le juin 2026

**Rapport de jury  
concours de recrutement des infirmiers de l'Éducation nationale et de  
l'enseignement supérieur**

**Présidente** : Marie CHAMOSSET : directrice des ressources humaines adjointe - Rectorat - Grenoble  
**Vice-président** : David INES : proviseur du Lycée Aristide Berges - Seyssinet.

**SESSION 2026**

Epreuve écrite d'admissibilité : le mercredi 15 avril 2026  
Epreuve orale d'admission : le mercredi 3 juin 2026

Nombre de postes sur liste principale : **19 postes**  
Liste complémentaire : **10 postes**

| Inscrits | Dossiers<br>fournis | Présents | Admissibles | Admis / Liste<br>principale | Inscrits / Liste<br>complémentaire |
|----------|---------------------|----------|-------------|-----------------------------|------------------------------------|
| 113      | 102                 | 75       | 49          | 19                          | 10                                 |

2025 : 117 inscrits, 108 dossiers fournis, 68 présents, 40 admissibles, 17 admis et 14 liste  
complémentaire

**Seuil à l'admissibilité : 9/20**      2025 : 9/20  
**Seuil à l'admission : 14,73/20**      2025 : 15,55/20

## **LE CONCOURS :**

### **Conditions d'accès :**

Le concours est ouvert aux candidats titulaires :

- De l'un des titres de formation, certificats ou diplômes mentionnés aux articles L.4311-3 et L.4311-5 du code de la santé publique ;
- D'une autorisation d'exercer la profession d'infirmier délivrée en application de l'article L.4331-4 du même code.

### **Déroulement des épreuves :**

L'épreuve d'admissibilité : épreuve écrite

Réponse(s) à une ou plusieurs questions concernant l'exercice de la profession d'infirmier. Ces questions portent sur les matières figurant au programme fixé pour l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier et sont abordées dans le cadre des missions que sont amenés à remplir les infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur. Cette épreuve est notée de 0 à 20.

**Nul ne peut être déclaré admissible s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 8 (durée : 3 heures ; coefficient 1).**

L'épreuve d'admission : entretien avec le jury

Cette épreuve consiste en un entretien du candidat avec le jury. Elle débute par un exposé du candidat d'une durée de dix minutes au maximum sur sa formation et, le cas échéant, son expérience professionnelle. Au cours de cet exposé, le candidat peut également développer, s'il le souhaite, un projet professionnel.

L'exposé est suivi d'une discussion avec le jury d'une durée de vingt minutes au minimum. La discussion avec le jury s'engage à partir des éléments présentés par le candidat au cours de son exposé et de ceux figurant dans le dossier qu'il a déposé lors de son inscription.

Elle est destinée à apprécier la motivation et les qualités de réflexion du candidat ainsi que ses connaissances professionnelles et son aptitude à exercer sa profession au regard de l'environnement professionnel des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et des missions qui leur sont dévolues.

En outre, des questions portant, notamment, sur les règles applicables à la fonction publique de l'Etat et à l'organisation générale des services centraux, des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur peuvent être posées par le jury.

Seuls l'exposé et l'entretien avec le jury donnent lieu à notation, à l'exclusion du dossier déposé par le candidat lors de son inscription.

**Nul ne peut être déclaré admis à cette épreuve s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui ne peut être inférieure à 10 (durée : trente minutes ; coefficient 2).**

## I) LES CANDIDATS :

### a) Statistiques concernant les candidats inscrits :

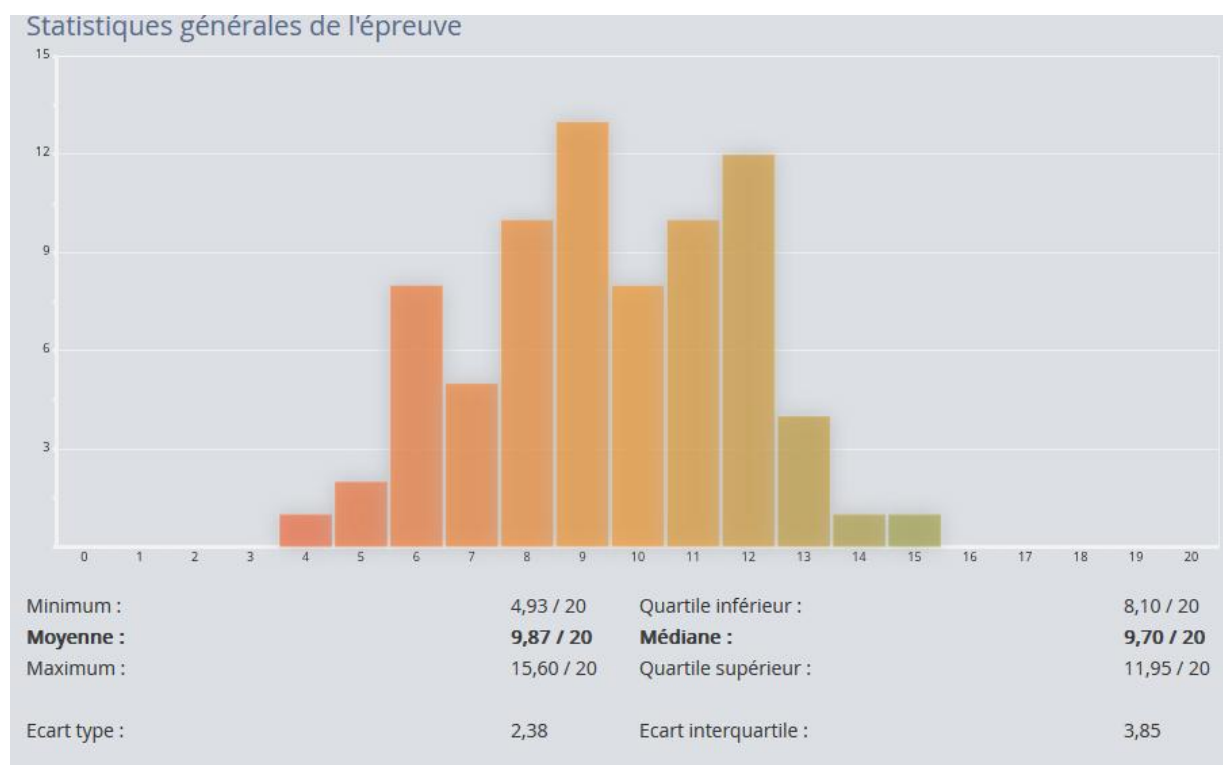
Répartition hommes / femmes :

|               |           |
|---------------|-----------|
| <b>Femmes</b> | <b>97</b> |
| <b>Hommes</b> | <b>5</b>  |

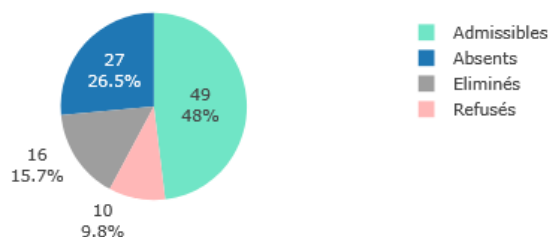
### b) Statistiques à l'admissibilité :

Répartition par notes :

| <b>Epreuve</b>                     | <b>Absent</b> | <b>Note &lt; 10</b> | <b>Note ≥ 10</b> | <b>Moyenne/20</b> |
|------------------------------------|---------------|---------------------|------------------|-------------------|
| <b>Questions sur la profession</b> | <b>27</b>     | <b>39</b>           | <b>36</b>        | <b>9,87</b>       |



|                    |                              |
|--------------------|------------------------------|
| Nb postes déclarés | Non défini                   |
| Inscrits           | 102                          |
| Non éliminés       | 59 (58% des inscrits)        |
| Présents           | 75 (74% des inscrits)        |
| Absents            | 27                           |
| Éliminés           | 16                           |
| Refusés            | 10                           |
| Admissibles        | 49 (83.05% des non éliminés) |



49 admissibles

Seuil d'admissibilité : 9/20

Répartition hommes / femmes :

|               |           |
|---------------|-----------|
| <b>Femmes</b> | <b>47</b> |
| <b>Hommes</b> | <b>2</b>  |

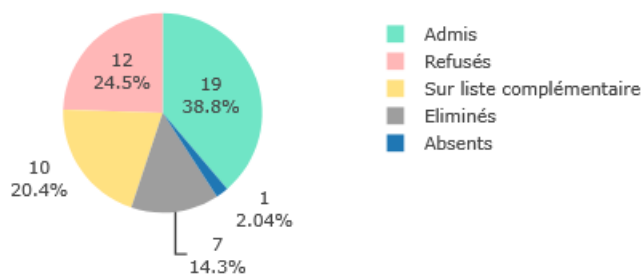
**a) Statistiques à l'admission :**

Répartition par notes :

| <b>Epreuve</b>                | <b>Absents</b> | <b>Note &lt; 10</b> | <b>Note ≥ 10</b> | <b>Moyenne</b> |
|-------------------------------|----------------|---------------------|------------------|----------------|
| <b>Entretien avec le jury</b> | <b>1</b>       | <b>7</b>            | <b>41</b>        | <b>14,38</b>   |

**Statistiques des candidats admis :**

|                          |                              |
|--------------------------|------------------------------|
| Nb postes déclarés       | Non défini                   |
| Inscrits                 | 102                          |
| Non éliminés             | 41 (84% des admissibles)     |
| Présents                 | 48 (98% des admissibles)     |
| Absents                  | 1                            |
| Éliminés                 | 7                            |
| Refusés                  | 12                           |
| Admis                    | 19 (46.34% des non éliminés) |
| Sur liste complémentaire | 10                           |
| Admissibles              | 49                           |
| Moyenne Admissibles      | 11.25/20                     |



---

**Seuil d'admission sur liste principale : 14,73/20**

Répartition hommes / femmes :

|               |           |
|---------------|-----------|
| <b>Femmes</b> | <b>18</b> |
| <b>Hommes</b> | <b>1</b>  |

**Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :**

Seuil d'admission sur liste complémentaire : 12,23/20

Répartition hommes / femmes :

|               |           |
|---------------|-----------|
| <b>Femmes</b> | <b>10</b> |
| <b>Homme</b>  | <b>0</b>  |

## **II) LES COMMENTAIRES DU JURY CONCERNANT LES EPREUVES :**

### **1. EPREUVES ECRITES**

L'épreuve écrite proposait aux candidats un sujet relativement accessible, particulièrement ciblé sur les compétences élémentaires attendues en santé scolaire et sur la connaissance fondamentale du métier infirmier en milieu scolaire. Les éléments qui ont permis de distinguer les bonnes copies des copies plus fragiles sont les suivants.

En premier lieu, une bonne préparation de fond sur les compétences techniques attendues d'un infirmier de l'Education nationale était un préalable nécessaire à la réussite de l'épreuve. En deuxième lieu, la maîtrise des connaissances fondamentales, telles que les missions de l'infirmier scolaire et l'organisation du système éducatif, a été un point de vigilance. Ces aspects, élémentaires à la compréhension du métier et de ses conditions d'exercice, sont impératifs à la réussite au concours.

En outre, la maîtrise des réflexes essentiels attendus est également un aspect fondamental. Les membres du jury ont sanctionné les réponses ne permettant pas de poser un diagnostic sécurisé, de mettre l'élève en sécurité ni de garantir une gestion adaptée des situations proposées.

Les capacités d'analyses précises et fiables concernant l'établissement d'un diagnostic médical et la capacité à agir dans un environnement scolaire et un collectif de travail maîtrisés ont été des éléments distinguant les copies de qualité. La capacité à inscrire son action dans un contexte professionnel et l'aptitude à mobiliser des acteurs tiers ont été évaluées et ont présenté un point de vigilance. Il est par exemple dommageable que le chef d'établissement soit occulté dans certaines réponses, tout comme des acteurs institutionnels élémentaires.

### **2. EPREUVES ORALES**

#### **Exposé du candidat :**

La première partie de l'entretien consiste en une présentation de 10 minutes au plus, au cours de laquelle le candidat doit présenter son parcours et ses motivations. De manière générale, le bon candidat arrive préparé à l'épreuve orale, tant sur la présentation que sur le temps d'échanges, et démontrer une réelle anticipation et préparation à ce temps de rencontre avec le jury.

L'exposé doit être structuré et ne doit pas se limiter à une énumération des fonctions exercées. Le candidat doit se montrer convaincant, valoriser ses compétences, exprimer ses motivations et justifier de son intérêt pour occuper un poste d'infirmier(e) scolaire. La présentation réussie est maîtrisée, construite et occupe bien le temps alloué. Elle offre une réelle mise en valeur des compétences, projetées dans une vision objectivée du métier d'infirmier de l'Education nationale.

La présentation est une étape importante pour le candidat, seule partie de l'épreuve qu'il maîtrise pleinement et qui engage les débats qui vont suivre. Or, la préparation théorique est souvent incomplète. Le jury rappelle l'importance de travailler la présentation orale comme une démonstration de posture professionnelle et non comme un simple parcours de vie raconté sans structuration ni mise en perspective.

Pour les candidats les plus fragiles, la présentation orale de 10 minutes est souvent négligée : absence de structuration, discours confus ou hors sujet, sous-utilisation excessive du temps imparti. Une présentation mal préparée, non structurée et faisant état de motivations peu réfléchies dévalue les potentialités du candidat.

Un risque de réduction du métier à son expérience personnelle est parfois observé. Les candidats les plus convainquants ont su prendre de la distance, questionner leurs pratiques et mobiliser une culture professionnelle élargie. Le jury attend des candidats la capacité à identifier les

compétences acquises dans de précédentes fonctions, transférables dans les fonctions qu'ils aspirent à rejoindre, afin de faire montre d'une réelle projection dans les réalités du métier.

### **Entretien avec le jury :**

Cette seconde partie permet d'évaluer la connaissance du candidat du cadre de l'Education nationale et des missions de l'infirmier scolaire même s'il n'y a jamais travaillé.

Les bons candidats sont ceux qui ont su combiner :

- une préparation rigoureuse et approfondie, appuyée par des ressources variées (auto-formation, rencontre avec des professionnels, observation sur le terrain) ;
- une capacité de réflexion manifeste sur la fonction d'infirmier scolaire, avec des liens pertinents et bien argumentés entre expériences passées et missions attendues ;
- une forte conscience professionnelle, et une maturité professionnelle démontrant une approche consolidée du geste professionnel inspirant confiance en leur aptitude à devenir fonctionnaire ;
- une bonne connaissance de la fonction publique et du ministère qu'ils s'apprêtent à rejoindre, incluant la connaissance des institutions, des interlocuteurs et des fondamentaux relatifs aux droits et devoirs des fonctionnaires.

Le jury salue à cet effet les candidats qui ont fait l'effort d'aller à la rencontre des professionnels de terrain et ont fait montre d'une démarche sincère et visible de formation.

Cela impose d'articuler théorie et pratique, en s'appuyant sur les attendus du concours pour structurer la préparation. Il en résulte des écarts marqués de niveau entre candidats, certains semblant peu ou pas informés des attendus du métier d'infirmier scolaire.

Ainsi, le jury alerte sur des positionnements plus fragiles ne permettant pas d'envisager sereinement une prise de fonction en établissement scolaire :

- une méconnaissance préoccupante du cadre réglementaire et du fonctionnement du système éducatif (textes de référence, missions de l'EPLE, rôle de l'Éducation nationale, fondamentaux du droit de la fonction publique) ne permettant pas d'approfondir les échanges avec le jury ;
- des motivations floues ou mal exprimées, traduisant une réflexion insuffisante sur le métier ;
- une incapacité à gérer une situation problématique ou de crise, voire des propositions de nature à mettre ou maintenir l'élève en danger, révélant un manque de préparation, de compréhension des enjeux ou de sang-froid.

**La présidente du jury**



**Marie Chamosset**  
**Directrice des ressources humaines adjointe**  
**Rectorat de Grenoble**